

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 10 AVRIL 2017

À l'assemblée régulière du conseil municipal étaient présents: Madame Johanne Lessard, Monsieur Michel Aubin, Monsieur Martin Bibeau, Monsieur Luc Bertrand, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Bernard Coutu tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin maire.

Était aussi présente Madame Chantal Piette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

#2017-04-060" ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Johanne Lessard d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessous.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

CET ORDRE DU JOUR SE LIT COMME SUIT :

Mot de bienvenue.

Lecture de l'ordre du jour.

Approbation de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 MARS 2017.

Lecture et approbation des comptes à payer.

Approbation des états financiers.

Période de questions.

Résolution règlement d'emprunt # 5 CSCB.

Résolution lettre de garantie pour le compte d'Hydro-Québec CSCB.

Programme TECQ / Soumission travaux trottoir (rte 348) / registre.

Entériner la résolution pour le paiement du compte d'Excavation Normand Majeau inc.

Résolution construction d'un réseau fibres optiques par la MRC de D'Autray.

Résolution achat des composteurs et bacs de cuisine.

Résolution programme ACDC.

Résolution - mandat vente pour non paiement de taxes.

Avis de motion –Règlement modifiant le règlement concernant les nuisances.

Adoption 1er projet règlement #101-4-2017- Règlement modifiant le règlement concernant les nuisances.

Dispense de lecture du règlement #101-4-2017 - Règlement modifiant le règlement concernant les nuisances.

Résolution dossier fabrique.

Demande

Demande de proclamation municipale semaine nationale de la santé mentale 2017.

Demande d'appui résolution – Centre de prévention du suicide de Lanaudière.

Demande d'appui résolution - tabac

Demande de support financier – Les ateliers Éducatifs Les Petits Mousse

Demande d'adhésion- Agence Régionale de Mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

Rapport du vérificateur

Rapport de la directrice générale

Vote électronique aux séances extraordinaires.

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local reconduit

Taxe d'accise

Correspondance.

Divers.

Infotech (migration)

Demande du Comité des Loisirs

Levée de l'assemblée

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 10 AVRIL 2017

#2017-04-061" APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 13 MARS 2017.

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau appuyé par Monsieur Michel Aubin d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 mars 2017.

La secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

COMPTES À PAYER.

201700052	2017-03-31	Chantal Piette	1 038,11 \$
201700053	2017-04-03	Hydro-Québec	399,83 \$
201700054	2017-04-20	Hydro-Québec	257,11 \$
201700055	2017-04-10	Transcontinental Médias S.E.N.C.	400,11 \$
201700056	2017-04-10	Fonds d'information sur territoire	4,00 \$
201700057	2017-04-10	Suzie Demontigny	67,40 \$
201700058	2017-04-15	Chantal Piette	1 038,11 \$
201700059	2017-04-15	Chantal Piette	41,48 \$
201700060	2017-04-14	Receveur Général	789,38 \$
201700061	2017-04-14	Ministère du Revenu du Québec	2 098,30 \$
201700062	2017-04-10	EBI Environnement inc.	1 174,01 \$
201700063	2017-04-10	Imprimerie R. Pinard inc.	163,32 \$
201700066	2017-04-10	Groupe ISM	1 382,00 \$
201700067	2017-04-10	MRC de D'Autray	5 486,24 \$
201700068	2017-05-01	Excavation Normand Majeau inc.	2 256,96 \$
201700069	2017-04-10	Maxime Legros Crête	16,23 \$

Total des chèques émis 16 612.59\$

#2017-04-062" PAIEMENT DES COMPTES.

Le paiement de ces comptes est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Monsieur Bernard Coutu.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DES CRÉDITS SUFFISANTS.

Je soussignée, Chantal Piette, secrétaire trésorière, certifie par la présente que la municipalité dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées ont été projetées.

#2017-04-063" APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Il est proposé par Madame Johanne Lessard et appuyée par Madame Audrey Sénéchal d'adopter les états financiers trimestriels au 31 mars 2017 tels que déposés. Une copie est jointe au livre des dépôts.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 10 AVRIL 2017

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question n'est formulée dans la salle.

#2017-04-064" RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 5 DE LA RÉGIE DE CSCB (Surfaceuse).

ATTENDU QUE le 22 février 2017, la Régie Inter municipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon a adopté par sa résolution 17-02-2017, le règlement décrétant un emprunt de 60 821.00\$ et une dépense égale pour l'achat d'une nouvelle surfaceuse;

ATTENDU QU'UN règlement d'emprunt adopté par une Régie Inter municipale doit être approuvé par résolution de chacune des municipalités dont le territoire est soumis à la juridiction de cette régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Monsieur Bernard Coutu que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon approuvent le règlement numéro 5 de la Régie Inter municipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon, décrétant un emprunt de 60 821.00\$ et une dépense égale pour l'achat d'une nouvelle surfaceuse.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

#2017-04-065" LETTRE DE GARANTIE POUR HYDRO-QUÉBEC / RÉGIE DU CSCB.

ATTENDU QUE la Régie Inter municipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon a reçu une demande de fournir une lettre de garantie pour Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Johanne Lessard que la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon accepte de renouveler la lettre de garantie au montant de 242.56 \$ à compter du 14 mai 2017 et ce pour une période de 27 mois.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-04-066" SOUMISSIONS / RUE PRINCIPALE-REMPACEMENT DES TROTTOIRS.

Soumissionnaires

B.M.Q. inc.	298 340.58 \$ tx incluses
Cimentier Laviolette inc.	291 506.75 \$ tx incluses
Généreux Construction inc.	273 847.46 \$ tx incluses

Il est proposé par Monsieur Michel Aubin et appuyé par Madame Audrey Sénéchal que la municipalité de St-Cléophas-de-Brandon accorde la présente soumission pour RUE PRINCIPALE - REMPLACEMENT DES TROTTOIRS (SCSM-00234616) au plus bas soumissionnaire conforme soit à Généreux Construction inc.. Le tout est conditionnel à l'obtention du règlement d'emprunt numéro 003-2017.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ
ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 10 AVRIL 2017

#2017-04-067'' REGISTRE / RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 003-2017.

ATTENDU QU'IL y a eu tenu d'un registre pour le règlement d'emprunt numéro 003-2017, le lundi 10 avril 2017 de 9hrs à 19hrs;

ATTENDU QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 31;

ATTENDU QU'IL n'y a eu aucune signature d'apposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Audrey Sénéchal d'approuver la déclaration de Madame Chantal Piette, directrice générale, a l'effet que le règlement numéro 003-2017 est approuvé par les personnes habiles à voter.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-04-068'' ENTERINER LE PAIEMENT D UNE FACTURE (Excavation Normand Majeau inc.)

ATTENDU QUE la majorité des membres du conseil municipal ont rencontré Monsieur René Faucher de la Compagnie Excavation Normand Majeau inc. afin de discuter de la facture de sablage janvier (001623) du Chemin de la Ligne Piette;

ATTENDU QUE suite à cette rencontre, une entente a été conclue à l'effet que la facture numéro 001623 représente la dernière facture de sablage pour la saison hivernale 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Luc Bertrand d'entériner le paiement de la facture 001623 au montant de 689.85 \$ taxes incluses.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-04-069'' APPUI DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES PAR LA MRC DE D'AUTRAY.

ATTENDU QUE la MRC de D'Autray possède une compétence relative à l'utilisation et l'exploitation d'un réseau de télécommunication à large bande;

ATTENDU QUE la MRC De D'Autray commercialise actuellement des fibres résiduelles de son Réseau afin d'améliorer l'accessibilité au Réseau Internet pour le bénéfice des citoyens et des entreprises;

ATTENDU QUE la municipalité reçoit plusieurs demandes de citoyens et d'entreprises afin d'améliorer la couverture à Internet haute vitesse;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance de l'accès au Réseau Internet afin de briser l'isolement social et le développement culturel;

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 10 AVRIL 2017

ATTENDU QUE le développement économique, l'attrait et la rétention d'entreprises en région passent par une meilleure accessibilité au Réseau Internet;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite une meilleure couverture du Réseau Internet dans son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité entend permettre et faciliter l'implantation de bâtiment de service pour le déploiement du Réseau de fibres optiques;

ATTENDU QUE les bâtiments, structures et équipements seront prévus dans le cadre du programme de subvention;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Monsieur Bernard Coutu que le conseil municipal souhaite appuyer la demande de la MRC De D'Autray dans le dépôt d'une subvention visant la construction d'un réseau de fibres optiques afin d'améliorer la desserte au Réseau Internet pour les citoyens et les entreprises locales.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-04-070" **ACHAT DES COMPOSTEURS ET DES BACS DE CUISINE.**

CONSIDÉRANT l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles 2016-2021;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs est de fournir des composteurs domestiques et des bacs de cuisine à toutes les résidences non desservies par la collecte municipale des matières organiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Lessard et appuyée par Monsieur Michel Aubin d'autoriser la MRC De D'Autray à faire la commande de 75 composteurs ainsi que 75 bacs de cuisine pour la municipalité de St-Cléophas-de-Brandon.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-04-071" **PROGRAMME ACDC.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une demande de subvention au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre du programme Aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC);

CONSIDÉRANT que seules les matières végétales (résidus végétaux, feuilles, gazon, résidus de taille, résidus de jardin, planures, copeaux de bois, bran de scie, résidus organiques triés à la source (ROTS) composés exclusivement de végétaux en vrac et résidus alimentaires végétaux de préparation de repas) peuvent être déposées dans les composteurs domestiques et que l'ensemble de celles-ci devront être traitées;

CONSIDÉRANT que le programme ACDC exige que la municipalité démontre que l'ensemble des matières organiques (matières végétales et résidus de table

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 10 AVRIL 2017

post-consommation) produites par la population de son territoire pourra être recueilli et traité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Luc Bertrand et résolu ce qui suit, à savoir que la municipalité :

1. s'engage à respecter les exigences supplémentaires du programme ACDC d'ici le 30 septembre 2019, soit installer des bacs dont le volume et la quantité permettront minimalement de recevoir les résidus de table post-consommation des citoyens par apport volontaire, et d'acheminer ces matières organiques recueillies à une plateforme de compostage existante pour leur traitement;

2. autorise la MRC de D'Autray à procéder à la mise en place de ces bacs et à coordonner la collecte et le traitement des matières organiques recueillies et rend ainsi la MRC de D'Autray responsable du traitement des matières organiques recueillies afin de respecter les exigences du programme ACDC.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-04-072" VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES - REPRÉSENTANT.

ATTENDU QUE la présence d'une personne représentant la municipalité de St-Cléophas-de-Brandon est requise lors de la journée des ventes pour non-paiement de taxes, qui se tiendra le jeudi 8 juin 2017 aux locaux de la MRC de D'Autray ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Johanne Lessard d'autoriser Madame Chantal Piette, directrice générale, à agir à titre de représentante de la municipalité de St-Cléophas-de-Brandon lors de la journée des ventes pour non-paiement de taxes qui se tiendra le 8 juin 2017 aux locaux de la MRC de D'Autray.

De plus il est résolu que si le besoin se présente, Madame Chantal Piette, directrice générale est autorisée à enchérir sur les immeubles situés sur notre territoire qui seront mis en vente, jusqu'à un montant total des taxes municipales et scolaires dues, plus les frais et intérêts.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-04-073" AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Michel Aubin pour la présentation prochaine du projet de règlement # 101-4-2017 règlement modifiant le règlement concernant les nuisances.

#2017-04-074" ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 101-4-2017 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES.

Attendu qu'un avis de motion a été donné à l'assemblée régulière du 10 avril 2017. En conséquence, il est proposé par Monsieur Michel Aubin et appuyé par Madame Johanne Lessard d'adopter le projet de règlement #101-4-2017 règlement modifiant le règlement concernant les nuisances.

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 10 AVRIL 2017

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-04-075" DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT #101-4-2017.

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Johanne Lessard que la directrice générale soit dispensée de la lecture du règlement # 101-4-2017 règlement modifiant le règlement concernant les nuisances.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

DOSSIER FABRIQUE

Dossier reporté à une réunion ultérieure.

DEMANDE

#2017-04-076" PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2017-2018

Considérant que la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1er au 7 mai, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger » ;

Considérant que les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois ;

Considérant que la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux ;

Considérant que la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population ;

Considérant que les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne ;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Par conséquent, je Denis Gamelin, maire de St-Cléophas-de-Brandon, proclame par la présente la semaine du 1er au 7 mai 2017 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de St-Cléophas-de-Brandon et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces » pour se recharger.

Monsieur Denis Gamelin maire demande
La résolution est adoptée à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 10 AVRIL 2017

#2017-04-077" APPUI AU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE.

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Audrey Sénéchal que la municipalité de St-Cléophas-de-Brandon offre son appui au Centre de prévention du suicide de Lanaudière dans le dossier du transfert des appels de nuit du 1-866 APPELLE vers la ligne info-Social de l'Estrie.

De plus, il est résolu de faire parvenir une correspondance à ce sujet à Madame Lucie Charlebois Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

DEMANDE

Demande d'appui par la coalition Québécoise pour le contrôle du tabac - *non-retenue*
Demande de support financier – Les ateliers Éducatifs Les Petits Mousses - *non-retenue*
Demande d'adhésion – Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière - *non-retenue*

#2017-04-078" RAPPORT DE L'AUDITEUR.

Martine Gauthier, CPA Auditeur CA. fait rapport des états financiers pour l'année 2016 de la municipalité de St-Cléophas-de-Brandon. Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Monsieur Luc Bertrand d'accepter le rapport financier 2016 tel que déposé.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Madame Chantal Piette informe les membres du conseil que 2 municipalités de la MRC De D'Autray ont appuyé la demande pour la modification du Code municipal pour permettre aux élus d'assister à une séance extraordinaire du conseil par voie électronique.
- Madame Chantal Piette informe les membres du conseil que le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local est reconduit (montant du programme 5 219.00 \$).
- Madame Chantal Piette informe les membres du conseil qu'un dépôt au montant de 78 879.00\$ a été effectué le 15 mars 2017 (taxe d'accise pour le projet réfection du ponceau 1^{er} Rang - réclamation 2016) et que le dépôt de 62 001.63 \$ du 9 février 2017 représente le montant du remboursement du crédit MAPAQ.

CORRESPONDANCE.

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, aucun de ces documents ne sera archivé.

#2017-04-079" INFOTECH / CONFIGURATION RECOMMANDÉE.

Suite à une recommandation de la compagnie Infotech concernant le logiciel Sygem, il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Monsieur Bernard Coutu d'autoriser Madame Chantal Piette à faire l'acquisition de Microsoft Office Professionnel 2016.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 10 AVRIL 2017

#2017-04-080" DEMANDE DE COMMANDITE PAR LE COMITÉ DES LOISIRS.

Suite à une demande de commandite du Comité des loisirs de St-Cléophas en lien avec l'activité du 29 avril 2017. Il est proposé par Monsieur Luc Bertrand et appuyé par Monsieur Martin Bibeau de faire un don de deux cents dollars (200.00\$). Cette commandite servira à l'achat de prix de présence ainsi qu'une commandite pour une table de jeu.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-04-081" LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 21H20.

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Johanne Lessard et appuyée par Madame Audrey Sénéchal.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Denis Gamelin, Maire

Chantal Piette, directrice générale et
secrétaire-trésorière.